

## **XXXVIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

-----

### **RESOLUTION SUR LES VIOLENCES POLICIERES EXERCEES CONTRE UNE AVOCATE EN GUADELOUPE**

-----

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Niamey au Niger, pour son 36ème Congrès, du 7 au 9 décembre 2022,**

INFORMEE DES VIOLENCES POLICIERES EXERCEES le 8 décembre 2022 à l'encontre de l'avocate Joselaine GELABALE, au sein d'un commissariat alors qu'elle y assistait un client gardé à vue, violences manifestées par une policière qui l'a violemment expulsée du local en fin d'audition en prononçant les mots « Dehors, dehors, dégage ! », après que l'avocate lui ait reproché d'avoir insisté pour que les déclarations de son client soient actées au procès-verbal et que la policière lui ait répondu qu'elle n'était rien ici, la jetant hors de la pièce en l'agrippant violemment par le bras et en cassant son sac, provoquant ainsi une incapacité de travail de 15 jours.

DENONCE un tel comportement contraire aux dispositions légales visant la présence des avocats aux auditions devant la police, au respect dû aux avocats et aux droits de la défense.

APPORTE SON SOUTIEN au barreau de Guadeloupe dans les actions qu'il mettra en œuvre en réaction à cet événement intolérable en vue de la protection de cette avocate et de l'ensemble de la profession en Guadeloupe.